mais pour donner une idée de la valeur de ces prix, la circulaire qui accompagne le règlement général dit que le premier prix en division supérieure du concours simultané comprendra une prime de 500 fr. et un objet d'art de 300 francs au moins. — Le 1er prix en division supérieure du concours alternatif sera de 400 francs en argent avec un objet d'art de 300 francs au moins. — Les autres prix seront en rapport.

Le « Souvenir Français ». — Il y a dix ans, quelques hommes de cœur ont conçu l'admirable et pieux projet de former une société destinée à entretenir les tombes des militaires et des marins français morts pour la Patrie. Cette louable initiative rencontra aussitôt de nombreuses sympathies; des hommes éminents, appartenant à l'armée ou au Parlement, acceptèrent avec empressement de se mettre à la tête d'une œuvre aussi patriotique.

Le 29 août 1887, un arrêté ministériel autorisait la nouvelle société qui fut bientôt connue partout sous le titre : *Le Souvenir Français.*

La même année, une décision du Ministre de la guerre permettait aux officiers de faire partie de la société.

Un comité central a été formé à Paris sous la présidence du général Casseron de Villenoisy.

En même temps des comités de province se fondaient dans toutes les grandes villes de France.

Roubaix ne pouvait pas rester étranger à ce grand mouvement national et dès la première heure notre ville a eu son comité du « Souvenir Français. »

Le nombre des adhérents s'élève actuellement à 500 et grâce au zèle et au dévouement de MM. Julien Lagache, président d'honneur, le commandant Victor Despature, président; Paul Wattine, vice-président; Spel, secrétaire; Tettelin, trésorier et des autres membres, ce chiffre sera bientôt dépassé.

Nous ne ferons pas à nos lecteurs l'injure d'insister sur le caractère si élevé et si patriotique de l'œuvre. Nous préférons leur mettre sous leurs yeux quelques extraits de la circulaire que le Comité roubaisien vient de lancer, sous forme d'appel, *aux habitants de Roubaix et des environs* :

« Nous nous appelons uniquement : *le Souvenir Français*. Ce que nous voulons garder c'est le souvenir pieux, le culte de tous ceux qui, sous tous les régimes, à toutes les époques, sous tous les drapeaux ont versé leur sang pour la France. En rendant hommage à ce glorieux passé, nous songeons aussi à l'avenir. Conserver, perpétuer de pareils souvenirs, les transmettre avec tout leur prestige aux générations futures, n'est-ce pas la meilleure manière d'entretenir, de raviver dans les âmes la flamme du patriotisme?

» Défendre ensemble le dépôt, sacré pour tous, de nos gloires nationales, honorer l'humble soldat qui a donné sa vie comme le général qui a succombé en conduisant dans la mêlée nos vaillantes légions, réunir tous ces souvenirs dans la fraternité du sang versé en commun pour la patrie, et, en rappelant tant d'héroïques sacrifices, nous tenir prêts à les imiter, voilà notre but.

» Pénétrés de la grandeur de notre œuvre, vous n'hésiterez pas, chers concitoyens, à aider à sa prospérité, en apportant des adhésions à cette œuvre nationale du *Souvenir Français* qui cherche à rapprocher tous les enfants de la même patrie dans une fraternelle étreinte sur la sépulture de nos aînés! Vous ferez ainsi acte de patriotisme.

» La Société le *Souvenir Français* n'est l'œuvre d'aucun parti, et elle s'interdit formellement toute discussion politique ou religieuse. Elle n'a qu'un but : rendre un pieux hommage à ceux qui sont tombés pour la gloire ou la défense du pays.

» La Société se compose : 1° Des membres adhérents payant une souscription minimum de trois francs.

» 2° Des membres donateurs bienfaiteurs, qui versent une somme une fois payée et dont le minimum ne peut être moindre de cent francs; cette somme libère définitivement de la cotisation annuelle.

» Les dames peuvent faire partie de la Société comme donateurs ou sociétaires.

» Pour arriver à propager le but patriotique de la Société, il a été décidé qu'on peut se réunir plusieurs personnes pour obtenir une cotisation de trois francs et pour ces souscriptions collectives le reçu de trois francs, extrait d'un registre à souche, portera le nom des donateurs.

» Le Comité fait appel aux sentiments patriotiques des habitants de Roubaix et des environs, des villes ou communes comptant des enfants qui ont payé leur dette à la Patrie. »

Nous n'ajouterons rien à cet éloquent appel qui sera compris de tous les patriotes roubaisiens.

L'inauguration du Cercle d'études sociales démocratique chrétien du Raverdi. — C'est ce soir, à cinq heures et demie précises, qu'aura lieu, chez M. Millescamps, cabaretier, en face de l'église Saint-Jean-Baptiste, l'inauguration du Cercle d'études sociales du Raverdi.

A cette occasion, une réunion, à laquelle tous les démocrates chrétiens sont invités, sera tenue ; MM. Henri Leblond et François Sandevoir prendront la parole.

Syndicat mixte de l'Industrie Roubaisienne. — Le bureau syndical se réunira le lundi 1er mars, à cinq heures et demie précises du soir, au siège syndical, 22, rue de la Paix. Ordre du jour : Admissions dans les dizaines libres et dans la Société de secours mutuels Saint-Joseph. Compte rendu de la seconde distribution de secours d'hiver. Questions diverses.

La police du Carnaval. — Un avis de la Mairie affiché en ville rappelle qu'aux termes d'un arrêté municipal du 16 février 1887, il est interdit aux personnes masquées, déguisées ou travesties de porter aucune arme ni bâton. La circulation des masques est permise jusqu'au mercredi des cendres à six heures du matin. Aucun individu ne pourra prendre de déguisements qui seraient de nature à troubler l'ordre public ou à blesser la décence et les mœurs, ni porter aucun insigne ou costume appartenant, soit aux ministres des cultes légalement reconnus par l'Etat, soit à un fonctionnaire public, soit à l'armée. Ceux qui veulent chanter ou faire chanter et vendre des chansons dans les lieux publics ou sur la voie publique doivent en déposer un exemplaire au commissariat central de police.

Les chansons du mardi gras. — Cinq sociétés ont obtenu l'autorisation de circuler et de chanter en ville le mardi gras.

Ce sont : la société établie chez M. Eugène Cornil, rue de la Paix; la société des « Amis Réunis » établie chez M. J.-Bte Renard, cabaretier, rue Dampierre ; la société « Au Barbi Roubaigno » établie chez M. Aimé Morel, rue de Bouvines; la société « Les Chiffloteux », établie à l'estaminet de « l'Avant-garde », rue de Soubise 38, et la société qui a son siège chez M. Debargher, rue Brezin.

Seule, la société établie chez M. J.-Bte Renard sortira aujourd'hui dimanche et chantera le *Vrai Roubaigno* et la *Ficelle*, les deux pour trois sous.

Bouchée de Pain et Refuge de Nuit. — Dans la journée du samedi 27 février, il a été distribué 1188 portions aux hommes et aux femmes et 1171 aux enfants ; au refuge, 29 lits ont été occupés.

Bouchée de Pain et Refuge de Nuit. — Dons reçus : M. Leroy : 28 petits pains; divers anonymes : huit lapins, cinquante kilos navets, chemises, paletots, vieilles chaussettes.

Produit d'une quête faite à la fête donnée au « Café Pandore » par la société dramatique « Les Intrépides Roubaisiens » : 13 fr. 20.

Produit d'une quête faite dans une soirée intime, chez Etienne Leclercq, cabaretier « A la Nouvelle Aventure », boulevard d'Armentières : 4 fr. 75.

Le meilleur beurre est le **BEURRE D'OOSTCAMP** rue du Bois, 13, à Roubaix, et dans les dépôts succursales (*Voir la liste des dépôts à la quatrième page.*)

Notre concitoyen, M. Chombart-Dumont, vient d'obtenir une médaille d'or pour ses cafés à l'exposition-concours de Lille.

Un diplôme a été également accordé au contre-maître de la maison employé depuis dix ans, M. Maurice Bislaux, pour la régularité de la torréfaction des cafés.

Un garçon boucher indélicat. — Depuis huit jours environ, M. Desloovre, boucher, rue Saint-Joseph, constatait qu'une partie des recettes déposées dans le tiroir du comptoir disparaissaient. Ses soupçons se portèrent sur un garçon boucher.

Samedi vers une heure, Mme Desloovre eut la preuve qu'une somme de 10 francs avait été soustraite par son domestique. Elle en informa l'agent de police Delceuillerie qui conduisit ce dernier devant M. Chapé, commissaire de police, devant lequel il nia les faits.

Le magistrat se rendit à la chambre de l'inculpé, Augustin Derudder, âgé de 26 ans, et ne découvrit rien de compromettant. Mais après avoir fait des recherches dans la maison, on finit par trouver deux pièces de cinq francs cachées près du feu.

Augustin Derudder fit des aveux après un interrogatoire que lui fit subir M. Chapé.

Un vol rue de l'Epeule. — Une ménagère de la rue de l'Epeule, cour Lampe, Mme Ghyselinck, avait déposé vendredi soir, à la porte de sa maison, un chaudron en cuivre, contenant du linge.

Samedi matin, elle fut désagréablement surprise, en se rendant à la cour, de s'apercevoir que le chaudron et le linge avaient disparu. Malgré toutes les recherches, il a été impossible de les retrouver. M. Broigne, commissaire de police du 2e arrondissement, a ouvert une enquête au sujet de ce vol évalué à une trentaine de francs.

Une arrestation pour interdiction de séjour. — Les agents de service, Cochez et Castelain, ont procédé, samedi matin, vers onze heures, boulevard de la République, à l'arrestation d'un ouvrier daubeur, Emile Liétart, âgé de 31 ans, demeurant rue de Lille, à Croix. Cet homme, qui est inculpé d'infraction à une interdiction de séjour, a été écroué au dépôt de police du premier arrondissement.

Menus faits. — Trois jeunes gens de 20 à 30 ans, Georges Deroubaix, emballeur, boulevard de Belfort Alfred Treuteseaux, apprêteur, rue de Choiseul et Jules Lembré, tisserand, rue des Longues-Haies, ont été arrêtés dans la nuit de vendredi à samedi, vers une heure du matin, boulevard Gambetta. Ces trois personnes, qui étaient prises de boisson, causaient un tel scandale que les agents ont dû intervenir.

Jamais un produit alimentaire ne pourra donner plus de sécurité au point de vue hygiénique que le délicieux beurre d'Oostcamp. 13140

Croix. — La mairie nous prie d'insérer la note suivante :

« L'administration municipale de Croix vient de décider qu'à partir du 1er mars prochain les bureaux de la mairie resteront ouverts de 8 heures 1/2 du matin à midi et de 2 heures à 6 heures 1/2 du soir. Ils seront fermés le lundi à 5 heures 1/2.

» Cette décision permettra aux ouvriers qui auraient à faire à la mairie, de s'y rendre le soir après leur ouvrage et n'occasionnera aucun travail supplémentaire aux employés. »

— Une note de la Mairie informe les débitants de la ville, qu'à l'occasion des fêtes de Carnaval, ils sont autorisés à tenir leurs débits ouverts jusque deux heures du matin, les dimanche 28 février et mardi 2 mars.

Wasquehal. — *Conseil municipal.* — Nous donnons, plus loin, la fin du compte-rendu de la dernière séance du Conseil municipal de Wasquehal, dont l'abondance des matières nous avait obligé à ajourner la publication.

— *Société chorale « Les Amis réunis ».* — Les membres de la société chorale « Les Amis réunis » de Wasquehal, sont instamment priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu aujourd'hui dimanche, à 11 heures et demie très précises du matin. Ordre du jour : Répétition générale. Vote et communications concernant le voyage de Bruxelles. Affaires diverses. — La commission compte absolument sur la présence de tous les sociétaires.

— *L'assistance médicale gratuite.* — Un avis de la mairie informe les intéressés que la liste des personnes auxquelles est accordé le bénéfice de l'assistance médicale gratuite en cas de maladie a été arrêtée dans la séance du Conseil municipal qui a eu lieu le 21 février.

Le dépôt de cette liste a été effectué à la mairie, où tout contribuable peut en prendre connaissance à partir d'aujourd'hui et pendant vingt jours.

Toute réclamation doit être écrite sur papier libre et adressée à M. le Préfet du Nord.

Hem. — Le Conseil municipal d'Hem, dans sa session de février, a fixé au dimanche 13 juin, jour de la fête communale, la date de son carrousel de bienfaisance.

Il a saisi cette occasion de renouveler à M. J. Mulliez-Dewailly l'hommage de ses remerciements et de sa reconnaissance pour l'initiative intelligente si désintéressée qu'il a toujours apportée, depuis quarante-cinq ans, à l'organisation de cette œuvre de charité et le prier de vouloir bien la continuer.

Forest. — *Les listes électorales.* — Par suite de la révision des listes électorales, il a été fait six radiations d'électeurs, tandis que treize nouveaux noms ont été ajoutés.

Annappes. — *Une bande de bohémiens dirigés sur la frontière d'Allemagne.* — Depuis plusieurs semaines, la police de toute la région comprise entre Lille et la frontière belge avait reçu avis qu'une bande de bohémiens arrivée depuis peu s'était dispersée sur le territoire; elle avait reçu en outre l'ordre d'arrêter les bohémiens aussitôt qu'ils seraient signalés dans une commune.

Samedi vers midi, la gendarmerie de Lannoy a été requise pour se rendre à Annappes, où la bande, était signalée, et faire conduire de brigade en brigade, jusqu'à Valenciennes, ces bohémiens, qui seront dirigés ensuite vers la frontière d'Allemagne.

Baisieux. — *Une machine à battre le blé qui fait explosion.* — Vendredi soir, vers cinq heures, une machine à battre le blé fonctionnait, chez M. Dupire-Corsin, cultivateur à Baisieux, hameau de Breuze. Pendant que la machine tournait à toute volée, la chaudière fit explosion heureusement sans blesser personne. Les dégâts sont purement matériels.

Ascq. — La mairie nous communique l'avis suivant : « M. Desquiens, maire d'Ascq, informe ses administrés que la liste d'assistance médicale gratuite, dressée par la commission administrative, est déposée à la mairie, où les intéressés peuvent en prendre connaissance jusqu'au 11 mars inclusivement. »

Enterrement du 28 février. — Mlle Catherine Equinet, deux heures et demie, Notre-Dame.

Communications

SYNDICAT DES OUVRIERS CORDONNIERS. — Lundi soir, à six heures, chez M. Léon Delbecque, réunion mensuelle du syndicat. — Ordre du jour : Nomination du comité définitif.

Vu le nombre croissant des demandes à domicile M. Polack sera désormais en son cabinet, rue d'Inkermann, 56, à partir de midi à 5 heures, les mardis, jeudis, vendredis.

Spécialité pour la pose-dent, extraction sans douleur, nouveau procédé. 12320—42475

ENRHUMÉS!

Prenez le sirop pectoral DELABAERE. Il guérit rapidement **rhumes, catarrhes, bronchite, grippe, influenza**, etc., et il est employé très efficacement contre les **accès d'asthme**. — Le flacon : 1 fr. 40, rue d'Inkermann, 51, Roubaix. 13178—42550

ŒUFS FRAIS, 13, Rue du Bois.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 francs le cent.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix.*

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ, tapissier-décorateur,
LILLE, 19 et 27, Rue Royale, 19 et 27, LILLE

TOURCOING

Une ligne de tramway de Tourcoing à Linselles. — Dans la séance du Conseil municipal de vendredi, M. Raymond Théry a prié l'administration de hâter l'étude d'un projet d'établissement d'une ligne de tramway destiné à réunir Linselles au chef-lieu de canton.

Cette ligne serait incontestablement appelée à rendre de très grands services, tant à la commune qu'elle desservirait et qui est complètement dépourvue de moyens de communications qu'à la ville de Tourcoing elle-même.

Comme on le faisait remarquer dans ce même journal, Linselles se développe de plus en plus : de nouvelles industries s'y implantent et les relations d'affaires sont appelés à prendre une certaine extension entre Tourcoing et cette commune.

On ne peut donc que s'associer au vœu exprimé par l'honorable M. Raymond Théry et souhaiter que le projet soit promptement mis à exécution.

L'entreprise de l'entretien des propriétés communales. — Le jeudi 18 mars, il sera procédé, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, à l'adjudication, par lots, des travaux d'entretien des propriétés communales pour une série de trois années, partant du 1er janvier 1897.

La grève des tapissiers. — La situation reste la même; chaque matin les délégués ont une courte entrevue avec le patron; les ouvriers persistent à demander le renvoi du nouvel employé par qui ils ne voudraient pas être dirigés. De son côté M. Masure ne peut consentir à ce renvoi, car l'employé n'est aucunement entré dans l'établissement en qualité de directeur.

Une petite fille renversée par une voiture. — Vendredi, à la tombée du jour, la petite Marthe Desrumaux, âgée d'un an et demi, demeurant au chemin des Mottes, 271, sortait de sa maison et s'avançait dans la rue au moment où passait un chariot chargé de farine appartenant à M. Martens, de Roubaix. La pauvre enfant fut touchée par la pointe du timon et tomba à la renverse entre les deux chevaux.

C'est alors seulement que le conducteur, Henri Marissal, s'aperçut du danger : si les chevaux avançaient encore d'un pas seulement, l'enfant était infailliblement broyée, mais il put heureusement arrêter net son attelage; il releva la pauvre petite et la porta lui-même chez ses parents.

On appela aussitôt M. le docteur Delgrange, qui constata une fracture à la partie externe de la cheville du pied gauche et de multiples contusions, mais ne présentant aucun caractère de gravité, sur différentes parties du corps.

Une fumisterie de vidangeur. — Le bruit avait couru, dans le quartier de la Blanche-Porte, qu'on venait de découvrir les preuves d'un infanticide. Renseignements pris, il s'agissait d'une plaisanterie commise par un vidangeur qui, ayant retiré d'une fosse une poupée en caoutchouc, avait dit qu'il avait découvert un *bébé*. Une conséquence de cette fumisterie : contravention dressée contre le propriétaire de la fosse parce que la vidange avait été opérée à huit heures du matin.

RONCQ. — Un incident au Conseil municipal. — Démission des conseillers du Blanc-Four. — Il nous revient que, durant le huis-clos qui a été prononcé à la dernière séance du Conseil municipal, un incident très vif s'est élevé entre M. Chombeau et M. le Maire à propos d'une demande de subside formulée par la fanfare du Blanc-Four.

D'après les renseignements que nous avons pu recueillir, voici ce qui se serait passé.

M. Chombeau a demandé à M. le Maire pourquoi il n'avait pas donné lecture de la demande de subside. M. le Maire a répondu que cette demande ayant été rejetée il n'avait pas cru devoir en saisir de nouveau le Conseil.

M. Chombeau a fait valoir les raisons qui, suivant lui, militaient en faveur de l'allocation du subside à la fanfare du Blanc-Four.

Cette société — a-t-il dit — a déjà rendu des services. En différentes circonstances elle a prêté son concours à des fêtes religieuses ou de bienfaisance, dernièrement encore à un concert donné chez les Frères. Si réellement, cette société était formée, comme on l'a prétendu à tort, pour semer la division dans la commune, il est certain que M. le curé n'en serait pas un des principaux membres.

La discussion a été assez vive, M. Chombeau se plaignant de ce qu'on refusait toujours de parti-pris tout ce qui était demandé par la section du Blanc-Four, ajoutant même que, dans de telles conditions, les conseillers du Blanc-Four n'avaient plus qu'à se retirer.

Nous avons appris aujourd'hui qu'à la suite de cet incident MM. Chombeau, Bonte, Lecomte, Gallois et Wallecamps ont adressé à M. le Préfet la lettre de démission suivante :

« Monsieur le Préfet,

» Les soussignés, conseillers municipaux républicains de Roncq (section du Blanc-Four), ont le regret de vous adresser leur démission de membres de l'Assemblée communale de cette commune, démission motivée par un incident qui s'est produit au cours de la séance du 25 courant entre lesdits conseillers et l'administration municipale, laquelle agit toujours avec une hostilité et un parti pris évident, dans toutes les questions intéressant la section que nous avons l'honneur de représenter.

» Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre haute considération.

» LOUIS GALLOIS, HENRI CHOMBEAU, J.-L. LECOMTE, LOUIS BONTE, LOUIS WALLECAMPS.

» Roncq, le 26 février 1897. »

Linselles. — *Le carnaval.* — A l'occasion des fêtes de Carnaval, M. le Maire de Linselles a pris les dispositions suivantes :

1° Les dimanche 28 février et mardi 2 mars prochain, jours de carnaval et le dimanche de la Mi-Carême, les cabarets, cantines et autres débits de boissons pourront rester ouverts jusqu'à minuit.

2° Toutes personnes qui, pendant le temps de carnaval et de la Mi-Carême se montrera dans les rues, passages, places ou autres lieux publics, masquées, déguisées ou travesties, ne pourra se revêtir en costume militaire ou religieux ni porter aucune arme ou bâton.

3° Le dimanche 28 février, le mardi 2 et le dimanche 28 mars prochain à partir de minuit, il est interdit à toute personne de troubler le repos public par des cris ou chants, ou de circuler sous le masque.

4° Il est défendu à toutes personnes, masquées, d'insulter sur la voie publique, ou dans les cabarets, qui que ce soit par des invectives, des mots grossiers ou des provocations injurieuses.

5° Toute personne masquée, déguisée ou travestie, devra, sur la réquisition des agents de l'autorité, décliner ses nom et prénoms.

6° Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux.

Bondues. — *Les exploits d'un marchand de mort-aux-rats.* — Jeudi soir, vers 5 h. 1/2, un homme d'une trentaine d'années, se disant marchand d'un produit destiné à la destruction des rats, se présentait chez Mme veuve Delespierre, cabaretière, rue du Curé, et demandait une consommation. Pendant l'absence de la débitante, l'inconnu prit la fuite en enlevant deux billes de billard d'une valeur de 10 fr. Ce n'est que le lendemain que Mme Delespierre s'aperçut du vol.

Le même homme a opéré également de cette façon chez M. Allard-Duplouy, cabaretier à la Montagne. Pendant que Mme Allard faisait sécher du linge, le voleur a dérobé une lampe belge d'une valeur de 18 fr. qu'il a emportée.

On est sur les traces du coupable de ces vols.

Marcq-en-Barœul. — *A propos du chemin de Ghesles.* — Dans sa première réunion de la session de février, le Conseil municipal a voté la conversion du chemin rural de Ghesles en chemin vicinal.

A première vue, ce changement semble n'être que de nom et n'avoir par conséquent qu'une assez frivole importance.

Mais si l'on compulse le code, l'impression se modifie: la délibération prise par les membres de l'administration communale se transforme elle aussi et acquiert une essence nouvelle.

Le chemin de Ghesles, long de près de trois kilomètres, réclame quelques réparations; mais la commune ne peut donner satisfaction aux réclamations des habitants du hameau de Ghesles que si elle possède un excédent de ses prestations disponibles. Or, les contributions affectées aux chemins vicinaux produisent rarement un contingent plus élevé que le contingent exigé.

Il en résulte qu'aucune amélioration ne peut être apportée à un chemin rural quelconque.

Il est donc de tout intérêt pour une commune de convertir en chemin vicinal reconnu et classé suivant les formes légales, un chemin rural dont l'importance s'est accrue.

C'est ce qu'a fait l'administration de Marcq-en-Barœul pour le chemin de Ghesles.

Ainsi le changement de dénomination entraînera une amélioration importante dans l'entretien de la route, amélioration qui s'impose aujourd'hui. G. P.

Halluin. — *Le tramway d'Armentières à Halluin.* — On a commencé la pose de la voie dans la rue de Lille; les travaux sont poussés avec la plus grande activité, et on compte que tout sera terminé ou bien près de l'être à la fin de cette semaine.

— *Importante fraude d'allumettes.* — Dans la nuit de vendredi à samedi, les préposés Alphonse Dierville et Auguste Duez, du poste de Roncq, de service à la limite du territoire de Linselles, ont attaqué deux fraudeurs dont l'un seulement a pu être appréhendé après une longue poursuite ; l'autre s'est sauvé à travers champs après avoir jeté sa charge.

Celui qui est resté entre les mains des douaniers se nomme Gustave Vanoverseld, âgé de vingt ans, tisserand, né à Halluin, et demeurant à Tourcoing.

Les deux ballots pesant 44 kilog. avaient une valeur de près de 300 francs.

Vanoverseld a été conduit au bureau d'Halluin et remis à la gendarmerie.

— Par décret du Président de la République en date du 18 février, M. Jean-Baptiste Dumortier est renommé capitaine-commandant la compagnie des sapeurs-pompiers de la ville d'Halluin, et MM. Charles Haquette, lieutenant et Emile Vanoverchelde, sous-lieutenant. M. Dumortier est officier depuis 1865 et MM. Haquette et Vanoverchelde depuis 1891.

LILLE

Union de la Paix sociale. — Par suite d'un changement d'ordre du jour, dimanche 28 février, à quatre heures, à l'hôtel de la Société Industrielle, une conférence sera donnée sur *les affaires de Crète et d'Arménie* par M. Selosse, bâtonnier de l'ordre des avocats de Lille, professeur de droit international à la Faculté libre.

La conférence de M. Denys Cochin est remise, sur sa demande, à une date qui sera ultérieurement fixée.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent nullement la responsabilité de la rédaction.

A propos d'un enterrement

Roubaix, 26 février 1897.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Je viens solliciter de votre bienveillance la publicité dans vos colonnes afin de porter à la connaissance de tous un fait dont j'ai été témoin et que l'*Egalité*, de vendredi, relate d'une manière inexacte.

Je me trouvais jeudi dernier au cimetière, vers quatre heures et demie, au moment de l'enterrement de M. Charles Delobel. Je fus profondément impressionné par le discours qu'un membre du Syndicat des Menuisiers et Charpentiers de la ville a prononcé sur la tombe du défunt. Dans ce discours, on rendait hommage aux qualités de M. Delobel et on engageait sa veuve et ses enfants à lutter vaillamment contre les vicissitudes de la vie et à garder les principes inculqués par le père.

Quelle ne fut pas ma surprise en lisant l'*Egalité* ce matin de voir que les faits avaient été complètement dénaturés.

On y parle de funérailles civiles quand la cérémonie a été religieuse.

Les nombreux assistants qui ont eu connaissance de ce compte-rendu fantaisiste ont dû trouver l'erreur un peu grossière. Dans quel but l'auteur de l'article a-t-il agi ainsi ? A-t-il songé au discrédit qui retombe sur les parents et les amis qui suivent un enterrement civil?

A-t-il pensé aussi aux racontars désobligeants que l'article fera circuler sur le défunt, à la désolation de la veuve et des enfants?

De la politique, tant qu'on veut, mais respect aux convictions religieuses de chacun. *Un lecteur.*

PETITE CORRESPONDANCE

A. W. — Le joueur peut compter 60 avec un 7 lorsqu'il est « franc » ou qu'il n'a pas d'autres cartes à jouer.

F. C. — Pour compter 90, il faut que votre adversaire n'ait rien à compter.

L. M. — Même réponse que ci-dessus.

Deux têtus. — La signification est la même.

E. D. F. — Non.

F. L. C. n° 334. — Oui, mais vous avez le droit de réclamer comme soutien de famille.

T. T. T. — Les publications de mariages sont affichées dans la salle des Pas perdus de l'Hôtel-de-Ville.

Intrépide Roubaisien. — Nous n'en connaissons pas, Toute pièce qui n'est pas inédite est toujours soumise aux droits d'auteurs.

Entêté Breton. — Si votre numéro est sorti une seconde fois, il est déclaré nul.

A. D. R., 136. — 1° Non, mais il faut que les enfants obtiennent la qualité de Français, en s'adressant à M. le Ministre de la justice; 2° Non, si son père n'a pas été naturalisé; 3° Naturellement; 4° Un an, si les enfants ne sont pas naturalisés Français en même temps que le père.

G. L. à Tourcoing. — Passez à la gendarmerie, muni de votre livret militaire ou adressez-vous à l'autorité supérieure (recrutement ou ministre).

H. H. D. — Non, mais nous vous conseillons de vous en assurer à la gendarmerie.

F. D. 2. — 1° Non ; le recrutement des hommes de l'armée de mer se fait par engagement volontaire ; 2° Oui, en mars, avec le consentement du chef de corps.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

L'Association des Anciens élèves de l'Institution Notre-Dame des Victoires, fera célébrer une Messe de Requiem, dans la Chapelle de l'établissement, le lundi 1er mars, à 8 heures, pour le repos des âmes de Messieurs Paul LAMBIN, décédé à Roubaix, le 9 janvier 1897, dans sa 47e année, administré des Sacrements; Félix RÉQUILLART, décédé à Nice, le 16 février 1897, dans sa 54e année, administré des Sacrements, membres de l'association. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille NIFFE-DESQUIENS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Marie-Rose-Joseph DESQUIENS, veuve de Monsieur Charles-Louis-Joseph NIFFE, décédée à Tourcoing (Blanc-Seau), le 25 février 1897, dans sa 76e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles, qui seront chantées le dimanche 28 courant, à 4 heures 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 1er mars, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Eloi (Blanc Seau). — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Congo (ancien chemin des Carliers), à 9 heures. — La Messe de Convoi et l'Obit du Mois, seront célébrés le jeudi 1er avril 1897, à 9 heures et à 9 h. 1/2, en la même église.

Les amis et connaissances de la famille DESMET-DENDUYTS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur François-Auguste DESMET, époux de Dame Mélanie DENDUYTS, décédé à Roubaix, le 25 février 1897, dans sa 57e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles, qui seront chantées le samedi 27 courant, à 4 heures 3/4, à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 28 à 8 heures, et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le lundi 1er mars, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, coutour Saint-Martin, 41.

Les amis et connaissances de la famille MARCELLI-LIAGRE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Anaïs-Elisa-Pelagie LIAGRE, décédée subitement à Croix, le 26 février 1897, dans sa 62e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 28 courant, à 7 heures 1/2, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 1er mars, à 9 h. 1/2 en l'église Saint-Pierre, à Croix, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de Roubaix, pour y être inhumé. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Amiral-Courbet, 9, à Croix.

Les amis et connaissances de la famille EQUINET, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Catherine EQUINET, décédée à Roubaix, le 26 février 1897, à l'âge de 82 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 28 courant, à 2 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Naples, 63, à 2 heures.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Eloi (Blanc-Seau), le lundi 1er mars 1897, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Adèle-Victorine NIVESSE, épouse de Monsieur Louis DEVRIENDT, décédée à Tourcoing (Blanc-Seau), le 2 mars 1896, dans sa soixante-troisième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église d'Hem, le lundi 1er mars 1897, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Adèle JOVENEAUX, décédée à Hem, le 4 février 1896, dans sa 19e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 2 mars 1897, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Ernest-Joseph DECOTTIGNIES, tonnelier, décédé à Roubaix, le 1er février 1897, dans sa quarante-septième année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église d'Halluin, le lundi 1er mars 1897, à 9 h. 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Hélène-Louise CRACCO, épouse de M. Jules SPENDER, née à Mouscron le 7 août 1866, décédée à Halluin, le 1er février 1897, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu. 18251

CHRONIQUE DES ASSURANCES

L'aristocratie intellectuelle

Dans tous les milieux sociaux, même parmi les hommes exerçant les professions les plus modestes, il existe les esprits d'élite qui aspirent à s'instruire et à s'élever, et qui, accessibles à tous les progrès, exercent autour d'eux, quelquefois même à leur insu, l'influence naturelle qui appartient de droit à toutes les supériorités morales et intellectuelles. Ils forment une véritable aristocratie, qui n'a rien d'incompatible avec la démocratie moderne, puisqu'elle se recrute partout, et est en dehors et au-dessus des classes qui, chez nous comme Amérique et dans tous les pays libres, tendent de plus en plus à se confondre et même à disparaître.

C'est surtout pour les esprits d'élite, que la *Mutual Life* publie ses Chroniques d'assurances, qui, rédigées avec une sincérité absolue, devront être plus particulièrement appréciées et comprises par les lecteurs de bonne foi, qui cherchent la vérité sans parti pris et que protège, contre les artifices de l'erreur, la droiture même de leur nature.

La *Mutual Life* est arrivée précisément à conquérir la place prépondérante qu'elle occupe, en France comme aux Etats-Unis et dans tous les pays civilisés, parce que forte de la supériorité de son fonctionnement, elle s'est constamment efforcée de recruter ses adhérents et ses représentants parmi les hommes sincères et éclairés dont le concours est indispensable pour déterminer les courants d'opinion en faveur des institutions qui ne progressent que par la *confiance du public*. Elle sait, en effet, par une expérience de plus d'un demi-siècle, que du moment que les esprits d'élite la soutiennent, elle n'a qu'à dédaigner les misérables attaques de ses adversaires qui, si elles peuvent égarer momentanément les esprits légers et superficiels *ne servent qu'à raffermir par leur injustice les convictions de leurs amis.*

D'ailleurs les représentants en titre de la *Mutual Life*, que rien n'obligeait, en dehors de leurs convictions personnelles, à apporter leur concours à cette Compagnie plutôt qu'à une autre, ont tellement le sentiment raisonné de la supériorité de la *Mutual Life*, que, loin de redouter un débat contradictoire avec les représentants des Compagnies rivales, ils sont les premiers à provoquer des discussions de ce genre en présence même des personnes disposées à s'assurer et qui s'érigent ainsi en tribunal dans leur propre cause.

C'est ce qui a eu lieu récemment aux Etats-Unis entre le représentant de la *Mutual Life* et celui d'une Compagnie concurrente, sur la demande d'un père de famille, *M. Brower*, riche négociant de *Lexington* qui, après avoir entendu pendant plusieurs heures les deux contradicteurs, se prononça définitivement en faveur de la *Mutual Life*, ainsi que le publie le *Journal des Débats*, d'après le journal américain le *Weekly Statement*, dans son numéro du 11 décembre dernier.

L'exemple de M. Brower sera certainement de plus en plus suivi, au fur et à mesure que l'éducation du public se développera, et que les pères de famille, de plus en plus éclairés, comprendront qu'en matière d'assurances, comme en toutes choses, personne n'est meilleur juge de ses propres intérêts que soi-même.

Pour recevoir tous renseignements et communications écrites ou orales, avec documents en chiffres à l'appui, s'adresser à M. Bruneteau, Directeur régional de la Mutual Life, 137, Boulevard de la Liberté, Lille. Téléphone 583.

Ou à M. LEPOUTRE POLLET, *agent général, 35, rue Pellart, à Roubaix. Téléphone 461.* 12507-42479

Concerts et Spectacles

L'école nationale de musique de Roubaix. — Voici le programme de l'exercice musical qui aura lieu le dimanche 28 février 1897, à onze heures et demie du matin, dans le salon de l'Hôtel-de-Ville :

Ouverture de *Robin des Bois*, par l'orchestre, Weber ; Scène et air de *Fernand Cortez*, Spontini, par M. Pierre Flipo, élève de M. Minssart; Mélodie pour clarinette, Keosé, par M. Albert Cousu, élève de M. Fournier; Concerto pour violoncelle, Franchomme, par M. Paul Mussart, élève de M. Gustave Brisy; Air de *Jeannot et Colin*, Nicolo, par Mlle Louise Doine, élève de Mme Lorette; Rêverie pour violon, Dancla, par M. Léon Verschaeve, élève de M. Désiré Laurent; Solo pour Hautbois, Colin, par M. Maurice Mercier, élève de M. René Brisy; Rondo Capriccioso pour piano, Mendelssohn, par Mlle Marie Havet, élève de Mme Dubin-Letellier ; Chœur (Bergerie), Renaud-Maury.

L'orchestre et les chœurs sous la direction de M. J. Koszul.

Un grand concert sera offert lundi 29 mars 1897, à cinq heures et demie, par l'Association amicale des anciens élèves du demi-pensionnat Saint-Louis, à la Maison des Œuvres, Grande Rue, 84.

Le prix des places est de 1 franc.

Roubaix. — Prochainement aura lieu, à l'Hippodrome-Théâtre, une grande solennité musicale organisée par le Comité Tournaisien et du Tournaisis, au profit de l'œuvre d'un monument à ériger à Tournai, en septembre prochain, en l'honneur des soldats français tombés sous les murs d'Anvers en 1832. Voici déjà les noms des divers artistes qui se feront entendre :

Mlle Classens, du théâtre de la Monnaie, à Bruxelles; M. Dufreanne, premier prix avec la plus grande distinction du Conservatoire de Bruxelles; M. Linders, directeur honoraire de l'Académie nationale de musique de Tournai, décoré de l'ordre de Léopold ; MM. Alfred Bailly, Lilien, Paternoster, Lempers, Godart, Allard, Blangenois, Delhaiser et Delmeule.

Ces derniers ont obtenu leur premier prix au Conservatoire de Bruxelles, et sont actuellement professeurs.

Le Comité invite MM. les chanteurs des diverses sociétés chorales de Roubaix-Tourcoing de bien vouloir assister, dimanche 28 février, à la répétition de la cantate de la Princesse d'Epinoy ; on commencera à midi précis, pour finir à une heure, au local de la « Brasserie des Orphéonistes », chez M. Oscar Lefebvre, rue de la Gare.

Audition d'un artiste roubaisien au Cateau. — L'« Harmonie municipale » du Cateau a donné récemment une grande matinée musicale dans laquelle notre concitoyen, M. Genty, s'est fait entendre avec beaucoup de succès.

Voici en quels termes le journal l'*Avenir des trois cantons* rend compte de cette audition :

« Violoncelliste, lauréat de l'Ecole nationale de Roubaix, M. Genty est un artiste consommé. Son jeu est classique et pur et il sait donner à son instrument, grâce à ses doigts exercés, à son coup d'archet, une remarquable sonorité.

» Sous ses doigts s'émiettent, comme à plaisir, les mille notes de ses morceaux fort difficultueux et toujours, dans les sons graves comme dans les octaves élevés, ses sons sont d'une justesse surprenante, d'un velouté fini. »

Cette appréciation fait honneur à l'artiste qui l'a provoquée et à l'école où il a reçu les leçons qu'il sait mettre en pratique.

Wasquehal. — *Pour la Couronne.* — La société dramatique tourquennoise *Le Cercle des XV*, dont la valeur littéraire s'est affirmée à Tourcoing dernièrement, donnera aujourd'hui, dimanche, dans la salle du patronage, une représentation du drame de Coppée, *Pour la Couronne*. Cette magnifique œuvre est interprétée avec un réel sentiment dramatique par tous les acteurs du *Cercle des XV*.

— *Une tombola.* — La société d'anciens militaires « Le Ralliement », qui a son siège chez M. Lejeune-Mulliez, estaminet du Beau Passage, à Wasquehal, organise une grande tombola au bénéfice de sa caisse.

Le premier lot sera une obligation de 100 francs de la Ville de Paris.

Le prix du billet est de 0,10 centimes. Le tirage sera annoncé ultérieurement.

Flers Breucq. — *Un grand concert* vocal et instrumental est organisé par la fanfare du Breucq pour le dimanche 14 mars 1897 à 6 heures du soir dans la salle des fêtes du café Ménion-Roussemart avec le gracieux concours de la société lyrique d'Hem. Les prix des cachets sont de 1 fr. et 50 cent.

Lille. — *Cercle des étudiants de l'Université catholique.* — Le concert qui a été offert hier soir, dans la salle de la Société industrielle, aux membres actifs et honoraires du Cercle des étudiants de l'Université catholique a été une vraie fête musicale.

La salle était comble du haut en bas, l'élite du monde catholique s'y trouvait réunie.

Le programme était orné d'un fort bel encadrement dessiné d'une façon artistique par un jeune étudiant dont nous voulons respecter la modestie.

M. Lilien, professeur de violon à l'Académie royale de Tournai, dont le merveilleux talent est connu et apprécié dans notre région, a ouvert le feu par un andante et un final de Mendelssohn. Nous l'avons entendu ensuite dans *Zigeunerweisen* (airs bohémiens), de Sarasate, et *Polonaise*, de H. Wieniawsky, qu'il a exécutés d'une façon ravissante.

On l'a applaudi vigoureusement, on l'a rappelé, et M. Gervais, président, lui a présenté une couronne d'or au nom du Cercle.

Les autres artistes ont également obtenu grand succès.

GRAND THEATRE de ROUBAIX (Hippodrome)

Bur. 7 h. 1/2 **Jeudi 4 mars 1897** Rid. 8 h.

Grande représentation de gala. — Avant clôture de la Saison. — Au bénéfice de Mlle GRÉGIA.

Entrées de faveur rigoureusement suspendues.

FAUST

Opéra en cinq actes et dix tableaux. — Paroles de J. Barbier et M. Carré. — Musique de Ch. Gounod.

Prix des places ordinaires. — Bureau de location pour toutes les places chez M. Jubé Hertogh, rue de la Gare.

Jeudi 11 mars. — Clôture de la Saison lyrique.

Paillassons : **GALERIES LILLOISES.** 11046—42343

En TRAMWAY

En route MM. les voyageurs!
Un voyage gratis à présent!!!

Vous n'y croyez pas! Regardez — et gardez précieusement — vos billets qui, grâce à une ingénieuse combinaison entre la Compagnie des Tramways de Lille et les **GALERIES LILLOISES**, sont remboursés à la caisse de ces grands Magasins **séance tenante et sans aucune formalité.**

Cette mesure qui ne s'applique encore qu'à certains billets sera dans quelques jours généralisée pour **tous** les billets et sur **toutes** les lignes.

11046 — 42343

Masques et Articles de Carnaval aux GALERIES LILLOISES, 45, 47, 49, rue Nationale, Lille. 11046—42343

HUILE DE FOIE DE MORUE

de Norwège

Provenance directe de Bergen

Sous cachets et bouteilles de la maison Soetenay de Dunkerque. Garantie d'une absolue pureté et d'un goût franc : le litre **3 fr.** ; 1/2 litre **2 fr. 25**

Huile sans cachets, le litre : 2 fr. 50

Pharmacie DELABAERE, *51, rue d'Inkermann.*

3177 *ROUBAIX* 4250[illegible]

— Joséphine, d'où vient ce fumet délicieux que vous donnez à vos sauces depuis quelques jours?

— Madame, c'est que j'emploie maintenant l'excellent beurre pur d'Oostcamp. Auparavant, avec d'autres beurres, il y avait toujours un mauvais mélange de margarine.

Rue du Bois, 13, et dans les dépôts succursales.

Un journal illustré pour la famille

LE GLOBE ILLUSTRÉ

3 mois d'essai : 3 fr. — 10 Fr. PAR AN

Paraît en 16 pages tous les Dimanches
Peut être lu par tout le monde
Publie les actualités du monde entier
Donne chaque année 2 nos en couleur
Mots et jeux d'esprit
Problèmes de jeux de dames, etc., etc.

On s'abonne, **sans frais**, au bureau du *Journal de Roubaix*, 17, rue Neuve, Roubaix.

Demander comme spécimen le numéro du 28 février qui vient de paraître, contre 15 cent.

Oui, je suis guéri, je ne tousserai plus jamais, et je tiens par reconnaissance à faire connaître mon secret. C'est grâce aux Pastilles du Dr CABANES que ma toux a disparu. C'est grâce aux Pastilles du Dr CABANES que vous n'aurez plus ni Rhumes, ni Grippes, ni Catarrhes, ni Bronchites.

Dépôt Phie **DERBECQ**, 24, Rue de Charonne, Paris ET TOUTES PHARMACIES. *Envoi franco contre timbres.*

42477

INSTITUT PRIVÉ DE COURCELLES

Château de la Barre

Cure radicale des Hernies (guérison garantie à vie sans douleur, sans bandage ni ceinture, **maladies des femmes**). Directeur le **docteur Delhaye**, externe des hôpitaux civils de Bruxelles et de Paris. — Etablissement desservi par les Sœurs de charité de Namur. 42967

GOFFIN & GABEREL

48, rue de l'Epeule, Roubaix

ENTREPRISE GÉNÉRALE

de Bâtiments

MAÇONNERIE, DALLAGES, CITERNAGES

Pierres, Marbres, Plafonnage

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du samedi 27 février 1897.* — Présidence de M. Martin, vice-président. — UN VOL d'une montre et d'une chaîne en argent avait été commis à la fin de décembre au préjudice de M. Ferret, rue de la Redoute, à Roubaix. La montre avait été, quelques jours après, retrouvée en la possession d'un sieur Albert Porta, 18 ans, qui fut condamné, pour ce vol, le 9 janvier dernier, à trois mois de prison.

Porta protestait de son innocence, il avouait bien être receleur, mais il affirmait n'être pas l'auteur du vol. Le délit ayant été commis pendant le sommeil de Ferret, par conséquent, aucun élément de preuve.

Une enquête ouverte à la suite de cette condamnation amenait l'arrestation d'une fille Louise Coppin, qui vivait avec Porta, et qui, elle, a dû commettre le vol : quoiqu'elle nie, les présomptions contre elle sont assez fortes. Elle a d'ailleurs essayé d'engager la montre au Mont-de-Piété, ce qui constitue un acte de complicité. Quatre mois de prison pour ce fait à Louise Coppin.

SIX INDIVIDUS, Dominique Desmedt, 19 ans, charbonnier, Charles Vermaynch, chauffeur de clous, 19 ans, François Himschoot, 19 ans, demeurant à Marcq-en-Barœul; Léopold Vandewalle et Albert Flament, 19 ans, de La Madeleine, sont inculpés de différents vols, notamment d'un vol de plomb à l'usine Kuhlman, de vol de morceaux de zinc au préjudice de M. Deville, de Marcq-en-Barœul, et de la papeterie de Marcq.

Himschoot est acquitté; Staelens est remis à ses parents; Vermaynck et Vandewalle feront chacun un mois de prison, Desmedt 3 mois et Flament 4 mois.

UNE FEMME QUI AIME BIEN LA BOISSON, c'est Agnès Vanpraet, qui, le 22 février dernier se trouvait à l'estaminet du « Bon Malteur », rue de Lannoy, à Roubaix. Elle avait déjà bu plus qu'elle n'aurait dû, quand elle vit passer l'agent de sûreté Gautier.

A sa vue, elle se mit à faire un charivari formidable, lui criant : « Je me f... de la sûreté ; ce n'est pas vous qui m'empêcherez de boire. »

L'agent la mit alors en état d'arrestation ; elle est condamnée, pour outrages aux agents, à 25 francs d'amende, et pour ivresse à 5 francs.

POUR SE VENGER d'une plainte que le cabaretier Seynave avait déposée contre lui, il y a un mois environ, Joseph Deschemacker, 32 ans, menuisier à Roubaix, est allé lundi dernier à l'estaminet de Seynave, rue du Cartigny, à Roubaix, et y a brisé six carreaux. Il était d'ailleurs en état d'ivresse. Six jours de prison et 5 fr. d'amende pour ce bel exploit.

UN IVROGNE faisait du tapage dimanche soir rue des Ursulines, à Tourcoing il frappait sur les volets, chantait, criait. L'agent Duthileul arrêta notre ivrogne qui l'injuria.

Au poste, l'inculpé déclara se nommer Maurice Deconinck, âgé de vingt ans, cordonnier à Roubaix. Il attrape six jours de prison et cinq francs d'amende.

C'EST AUSSI DIMANCHE DERNIER que se passa la scène dont nous allons parler, et qui a valu à son auteur deux mois de prison et 5 francs d'amende.

Il était entré en état d'ivresse au cabaret Beausire, à Croix; comme on le mettait à la porte, cet individu se mit à frapper la fille du cabaretier.

Le garde qui le conduisait au poste fut injurié et frappé.

A PROPOS DE POLITIQUE. — La commune de Fournes est très surexcitée ; les passions politiques divisent les habitants en deux clans qui ne peuvent se sentir, et des bagarres arrivent assez fréquemment.

C'est ainsi que le dimanche 7 février dernier (8 jours avant les élections complémentaires au Conseil municipal de Fournes, en remplacement de M. Gombert, invalidé), une rixe éclata entre Henri Warasse, domestique à l'institution de M. Gombert, et François, Julien, Henri et Jules Degrain, et Jean-Baptiste Mattelain.

Voici les faits, brièvement résumés : A dix heures du soir, H. Warasse sortait du cabaret Montagne, quand il vit passer les Dugrain. Crier aussitôt : « A bas les maréchaux! » (l'un des Dugrain est maréchal-ferrant), fut l'affaire d'un instant. Dugrain alla lui demander raison, du monde s'amassa, et Warasse fut frappé, roué de coups, grièvement blessé à la tête et à la poitrine.

Nous n'insisterons pas sur tous les détails de cette affaire : les dépositions des témoins ne sont pas très précises.

Au nom de M. Warasse, Me Brackers-d'Hugo réclame 1.000 francs de dommages et intérêts.

Me Gervais défend les prévenus : il affirme que ce ne sont pas eux qui ont frappé Warasse ; le coupable, il le connaît, mais le secret professionnel lui défend de nommer.

Malgré cette éloquente et spirituelle plaidoirie, le Tribunal condamne Pierre Dugrain à 1 mois de prison, Julien Dugrain à 2 mois, Jules Dugrain à 1 mois et Jean-Baptiste Mattelin à 40 jours. Henri Mattelin est acquitté, les faits n'étant pas suffisamment établis contre lui.

Tous les condamnés bénéficient de la loi Bérenger.

Le Tribunal accorde en outre à Henri Warasse une somme de 300 fr. à titre de dommages-intérêts.

ACCIDENT DE TRAVAIL. — Jean Gévaert, treize ans, travaillant depuis deux jours chez M. Henri Seynave, constructeur, rue de la Fosse-aux-Chênes, quand il eut le doigt pris dans un engrenage en travaillant à une machine à tarauder. L'accident est arrivé le 5 novembre dernier.

M. Seynave est poursuivi pour blessures par imprudence et inobservation des règlements. Le jugement sera rendu à huitaine.

UNE VIEILLE AFFAIRE. — Félix Desmedt, de Tourcoing, fait opposition à un jugement de 1895, qui l'a condamné à un mois de prison pour avoir battu sa femme.

Aujourd'hui, les époux semblent réconciliés, et le Tribunal réduit la peine à quinze jours.

UN GRAND NOMBRE DE FRAUDEURS ont comparu à l'audience correctionnelle d'aujourd'hui; ils ont été condamnés à des peines diverses. Ce sont : Henri Florio, 6 jours 500 francs; Floris Deschamps, 6 jours 500 francs; Louis Longuépé, 30 jours 500 francs; Henri Merlin, 15 jours 500 francs; Paul Flament, 6 jours 500 francs; Henri Allain et Camille Darmuile, 3 mois de prison chacun, avec sursis, et 500 francs d'amende solidairement entre eux; Clément Dujardin, 6 jours de prison, Jean-Baptiste Lefebvre, remis à ses parents, 500 francs d'amende solidairement avec Dujardin; Charles Eeckout, remis à ses parents et 500 fr. d'amende; Louis Vercammen, 3 jours et 500 francs. Louis Vercammen étant en outre expulsé de France, est condamné à 2 mois de prison, sans confusion avec la première peine.

— Le 21 février dernier, les préposés de douanes Jules